

RÈGLEMENT TECHNIQUE

RASSEMBLEMENT NATIONAL BADMINTON UFOLEP 2022

16 et 17 avril 2022 à Liévin (62)

Article 1.1 PARTICIPANTS

Ce rassemblement est ouvert à tout licencié né(e) en 2011 et avant, conformément aux règlements techniques des épreuves nationales 2021-2022.

Article 1.2 DÉROULEMENT DU RASSEMBLEMENT

Le déroulement sportif du Rassemblement comprendra 2 parties, chacune sous forme de poules et/ou tableaux.

Dans la mesure du possible, chaque équipe participante effectuera le même nombre de rencontres durant ce Rassemblement.

La Coordination Nationale Badminton pourra adapter les horaires et le déroulement de la compétition en fonction du nombre d'équipes engagées ou de tout incident survenant.

Article 1.3 NOMBRE D'ÉQUIPES

Les inscriptions seront retenues par ordre d'engagement sur la plate-forme nationale, ouverte entre le 28 février et le 7 avril 2022. L'UFOLEP Nationale, en lien avec les organisateurs, se réserve le droit de restreindre le nombre d'équipes par département.

Article 1.4 RÈGLES TECHNIQUES

Les règles appliquées sont celles du règlement simplifié de la Fédération Française de Badminton. Un exemplaire sera remis aux équipes participantes qui devront en prendre connaissance avant le début du Rassemblement.

Chaque match se déroule en un set unique et sans prolongation de 21 points, avec changement de côté de terrain au premier arrivé à 11 points.

Article 1.5 BLESSURES

En cas de blessure lors d'une rencontre, le match en cours est déclaré perdu ainsi que tout autre match à venir dans la rencontre auquel participe le joueur concerné. Il ne sera pas procédé à un remplacement, sur la rencontre en cours.

Article 1.6 LITIGES

Les officiels nommés par l'UFOLEP Nationale auront pleine latitude pour régler tout litige survenant au cours du Rassemblement.

Article 1.7 VOLANTS

Chaque équipe disposera de volants homologués de marque Yonex Mavis 600 ou 2000, mis à disposition par l'organisateur, dans la limite des stocks disponibles, uniquement pour les matchs. Pour les entraînements, les équipes devront utiliser leurs propres volants.

Article 1.8 ORGANISATION

L'organisation sportive est confiée à un représentant de l'UFOLEP Nationale.

L'organisation matérielle est confiée au Comité départemental UFOLEP du département d'accueil. Ce dernier devra faire parvenir aux délégations départementales la circulaire d'organisation du rassemblement.

Article 1.9 ENGAGEMENTS

Les engagements sportifs devront impérativement être saisis sur la plate-forme d'engagements de l'UFOLEP Nationale (cns-webservice.org). Une association souhaitant engager une ou plusieurs équipes, doit obligatoirement retourner la fiche type de pré-inscription fournit avec la circulaire d'organisation, à sa délégation départementale UFOLEP avant le 7 avril 2022.

Conformément aux règlements administratifs, sportifs et financiers, le montant des engagements est de 7,00 € pour un - une licencié-e jeune né(e) de 2004 à 2011 et de 13,00 € pour un - une licencié-e adultes, né(e) en 2003 et avant. Les droits d'engagements seront facturés par l'UFOLEP Nationale, à l'issue du rassemblement.

Pour tout renseignement possibilité d'envoyer un mail à l'adresse : cnsbadminton@ufolep.org

Article 1.10 COMPOSITION DES ÉQUIPES

Pour le Rassemblement, les clubs ou départements peuvent engager des équipes de 5 à 9 joueurs. Un joueur ayant déjà évolué au sein d'une équipe ne pourra pas en changer.

Lors des engagements, les équipes devront préciser si certains de leurs joueurs ont une licence de la FFBad ou dans une autre fédération pour la pratique du badminton. Ceci afin de déterminer si une équipe est en simple ou double appartenance. Une équipe est considérée en double appartenance dès qu'au moins 1 des joueurs composant l'équipe est licencié FFBad ou dans une autre fédération pour la pratique du badminton.

En cas d'équipe incomplète, les matchs des rencontres intégrant le ou les joueurs absents seront déclarés perdus.

Pour tout renseignement possibilité d'envoyer un mail à l'adresse : cnsbadminton@ufolep.org

Article 1.11 RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront sur 7 matches, dans l'ordre suivant :

- 1 simple adulte féminin (*née en 2004 et avant*)
- 1 simple adulte masculin (*né en 2004 et avant*)
- 1 simple jeune (*né(e) en 2005-2006-2007-2008-2009-2010 ou 2011*)
- 1 simple adulte masculin ou féminin (*né(e) en 1987 et avant*)
- 1 double mixte composé d'un adulte masculin et féminin
- 1 double Ufolepien composé d'1 jeune 2005 et après et d'1 adulte (*né(e) en 1987 et avant*)
- 1 double composé de 2 adultes masculins ou féminin

PARTICIPATION POSSIBLE AUX MATCHS ATTENTION MAXIMUM 2 MATCHS PAR JOUEUR PAR RENCONTRE	Adulte -35	Adulte - 35	Jeune	Adulte + 35
	Masculin	Féminin	Masculin / Féminin	Masculin / Féminin
	Né en 2004 et avant	Née en 2004 et avant	Né(e) de 2005 à 2011	Né(e) en 1987 et avant
Simple féminin		X		X
Simple masculin	X			X
Simple jeune			X	
Simple adulte +35				X
Double mixte	X	X		X
Double masculin/féminin	X	X		X
Double Ufolepien			X	X

Un adulte né en 1985 et avant (*ADULTE + 35 ans*) ne peut faire partie que d'une catégorie d'âge par rencontre. Il devra donc choisir de s'engager dans la catégorie "Adulte + 35 ans" ou "Adulte - 35 ans". Par contre, il a la possibilité de changer de catégorie d'une rencontre à l'autre.

Un joueur ne pourra effectuer plus de 2 matchs par rencontre

Article 1.12 CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

A l'issue de l'épreuve, il sera procédé à des classements par équipes de club ou par équipes départementales. Éventuellement, une distinction simple ou double appartenance sera effectuée.

Article 1.13 CAS PARTICULIERS

Les cas particuliers, questions diverses ou suggestions peuvent être soumis à l'un des membres de l'UFOLEP nationale ou départementale présent, pour avis.

Les membres de l'UFOLEP nationale présents sur place on toute latitude pour adapter le présent règlement en fonction de situations spécifiques.

Article 1.14 PRE PROGRAMME

Jour	horaires	activités
Vendredi 15 avril	De 18h à 20h	Accueil délégations par organisateur
Samedi 16 avril	De 9h à 11h	Accueil délégations par organisateur
	De 10h à 11h	Pointage équipes par CNS
	De 11h à 11h30	Présentation déroulement sportif du week-end Tirage au sort 1ere phase
	12h à 18h30	Déroulement non-stop 1ere phase
Dimanche 17 avril	De 8h30 à 12h	Suite compétition non-stop
	De 12h à 14h00	Suite compétition en alternance avec repas
	De 14h00 à 16h00	Phase finale
	De 16h à 17h	FINALE
	De 17h00 à 18h	Palmarès et clôture du week-end

Article 1.15 DISPOSITIONS SANITAIRES

Dans le cadre du contexte sanitaire COVID 19, l'organisateur pourra être amené à mettre en place des procédures spécifiques dictées par l'Etat, la collectivité locale ou la fédération.

Fait à Paris le 10 février 2022

